

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 31 (1951)
Heft: 8-9

Rubrik: Petites annonces classées

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Prolongation des accords économiques franco-suisse du 20 juillet 1950

L'avis aux importateurs en France de produits suisses, mettant en répartition les contingents supplémentaires accordés à la suite de la prolongation des accords du 20 juillet 1950 (cf. Revue économique franco-suisse, juillet 1951, p. 250), a été publié au Journal officiel du 26 juillet 1951. Cet avis a fait l'objet d'une édition spéciale de notre Bulletin hebdomadaire d'information (n° 76), qui a été envoyée à tous nos abonnés.

Comme d'habitude, les produits bénéficiant de ces contingents supplémentaires ont été répartis en deux catégories principales, suivant qu'ils sont importés sous licences individuelles examinées au fur et à mesure de leur présentation ou qu'ils font l'objet d'un appel d'offres. Pour les marchandises de cette dernière catégorie, les demandes d'autorisation d'importation devaient être présentées à l'Office des changes avant le 10 septembre 1951 à 16 h. 30, dernier délai.

Signalons qu'en date du 29 juillet, 3 et 11 août, le Journal officiel a publié chaque fois un rectificatif à l'avis du 26 juillet. Le plus important concerne les montres et mouvements terminés (poste 187) qui passent de la catégorie des produits importés sous licences individuelles examinées au fur et à mesure de leur présentation, dans celle des produits importés sous licences faisant l'objet d'un appel d'offres (dernier délai pour le dépôt des demandes : 10 septembre).

Pour tous renseignements complémentaires, nous engageons vivement tous nos lecteurs à consulter nos services commerciaux.

Pommes et poires importés de Suisse en France

Les poires et pommes de table originaires et en provenance de Suisse reprises aux positions Ex. 76 A et Ex. 76 B du tarif des douanes et importées en France métropolitaine ne peuvent être dédouanées que dans les bureaux de Vallorbe, Bellegarde et Saint-Louis (J. O. du 3-8-51).

Exportation de peaux vers la Suisse

Les exportateurs sont informés qu'un contingent de vingt-cinq tonnes de peaux brutes de veau est ouvert à l'exportation vers la Suisse.

Les demandes individuelles d'autorisation d'exportation, établies sur formules réglementaires modèle 02, sont valablement reçues par l'Office des changes (4^e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris-9^e, à partir du 13 août 1951. Elles sont examinées au fur et à mesure de leur présentation (J. O. 29-7-51).

Petits envois à caractère non commercial

Les envois par la poste, les colis postaux, et les colis transportés par la voie aérienne remplissant des conditions déterminées étaient passibles, jusqu'à maintenant, à l'entrée en France, d'un droit de douane forfaitaire de 20 % *ad valorem*, en tarif minimum (applicable aux importations suisses). Un arrêté du 30 mai 1951 a réduit le taux de ce droit à 10 % *ad valorem*. (F. O. S. C. 5-7-51.)

Délivrance de devises aux voyageurs

A compter du 1^{er} juillet 1951, la délivrance de devises aux voyageurs qui se rendent en Suisse est limitée à la contre-valeur de 50.000 francs par semestre, pour les personnes résidant dans les départements suivants : Ain, Doubs, Haute-Savoie, Haut-Rhin, Jura, Territoire de Belfort.

Ce montant peut être délivré en une ou plusieurs fois au cours de chaque semestre civil (1^{er} janvier, 30 juin - 1^{er} juillet, 31 décembre) ; toute demande supplémentaire ne peut être satisfaite qu'avec une autorisation particulière de l'Office des changes.

En outre il est rappelé que la délivrance de devises à des voyageurs se rendant à l'étranger doit donner lieu, dans tous les cas, à annotation de leur passeport, même si le franchissement de la frontière du pays de destination n'est pas subordonné à la présentation de cette pièce (Instruction n° 452 de l'Office des changes du 26 juin 1951).

Activité du Cercle commercial suisse de Paris

Le Cercle commercial suisse de Paris a publié en juillet un rapport sur son activité en 1950. En ce qui concerne son service de placements les chiffres suivants ont été enregistrés :

Offres d'emploi : 557, dont 275 pour hommes et 282 pour femmes.

Demandes d'emploi : 1.548 dont 740 émanant d'hommes et 808 de femmes.

Placements effectués : 306 placements, dont 174 hommes et 132 femmes.

Le chiffre des placements passe de 287 en 1949 à 306 en 1950 et le chiffre de 300 placements est ainsi dépassé pour la première fois. Ces placements se répartissent à raison de 252 dans le commerce et l'industrie et 54 dans d'autres professions. Le chiffre de nos compatriotes placés est de 185, celui des candidats français de 121.

La catégorie hommes des stagiaires compte 133 placements contre 85 en 1949 et celles des jeunes filles 23 placements contre 9 de l'exercice précédent, c'est-à-dire au total 156 stagiaires contre 94. Deux stagiaires français ont pu être placés en Suisse par l'entremise du Cercle commercial suisse de Paris, qu'il convient de féliciter pour sa féconde activité.

Petites Annonces classées

N.-B. — Sauf indications contraires, les réponses aux petites annonces doivent être adressées, sous enveloppe affranchie à 15 fr. fr. pour la France et à 30 fr. fr. pour la Suisse, à la Chambre de commerce suisse en France, 16, avenue de l'Opéra, Paris, qui les fera parvenir aux intéressés. Ne pas oublier de rappeler les numéros qui suivent chaque annonce.

REPRÉSENTATIONS

Importante manufacture suisse de vêtements pour messieurs cherche représentants connaissant si possible la branche pour les régions de Paris, Lille, Le Havre, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Lyon, Nancy et Strasbourg. Confection de qualité (341).

Maison suisse possédant succursale à Paris cherche représentations nouvelles, branches hôpitaux, laboratoires, pharmacies, évent. autres. Réf. 1^{er} ordre (338).

DEMANDES D'EMPLOI

Directeur actif, dynamique, standing élevé, rompu problèmes organisation, achats, ventes, rendement, cherche poste dans

affaire importante. Préf. ind. textile. Réf. 1^{er} ordre (340).

Réceptionnaire-acheteur qualifié en grumes et sciages, disposant voiture, cherche situation (344).

DIVERS

Propriétaire appartement 5 pièces tout confort Lyon cherche échange avec propriétaire appartement similaire 5-6 pièces Paris (339).

A vendre pavillon sept pièces principales, tout confort, petit jardin, à trois minutes gare Bécon-les-Bruyères (Seine). Téléphoner après 20 heures à Défense 34-18 (333).

A vendre 50 m² beaux plots de hêtre blanc épaisseur 27 et 34. Ets. BALLETT-DIDIER à Puy-Guillaume (Puy-de-Dôme), France (343).

Importateur suisse cherche conserves : Délicatesses françaises, jambon, foie gras, produits de la mer, gibier, volaille, champignons, etc. Premières qualités (345).

Pd à ter. bur. meublé, s. d. b., cuis. conv. industr. Tél. quart. Madeleine. assureraient secrétariat. Vincent, 29 r. de la Boétie, Paris (342).

Part. vend beaux meubles anciens. bibelots, gravures, div., prix intér. Opé. 15-80. (346).